

# Équitation

---

Fiche Sport N° 17

Mise à jour : 16 septembre 2014



# Sommaire

---

Introduction	<b>Page 3</b>
I. Compétition	<b>Page 4</b>
II. Responsabilisation	<b>Page 8</b>
III. Innovation	<b>Page 10</b>
IV. Formation	<b>Page 11</b>
Annexes	<b>Page 13</b>

# Introduction

---

La fiche sport Équitation a pour objectif de préciser à travers les quatre piliers de l'UNSS (compétitions, responsabilisation, innovation et formation) les directives réglementaires et les moyens de développement liés à l'activité.

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

Si la fiche sport donne un cadre précis à destination des championnats inter-académiques et de France, elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation de l'activité au sein de chaque AS et des phases départementales et académiques (en lien avec les services UNSS). Elle permet d'intégrer dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires de l'UNSS.

Valable sur l'année scolaire 2014 – 2015, elle pourra être mise à jour au cours de cette période.

# Compétition

---

Une grande souplesse d'organisation des phases départementales et académiques est laissée aux services UNSS. Des éléments en lien avec les axes thématiques prioritaires de l'UNSS sont intégrés à cette organisation.

## Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

## Catégories d'âge 2015

Benjamins	nés en 2002, 2003 et 2004
Minimes	nés en 2000 et 2001
Cadets	nés en 1998 et 1999
Juniors	nés en 1996 et 1997
Seniors	nés en 1995 et avant

## Modalités de remboursement aux équipes

Globalisation des crédits

# Championnats de France UNSS Équipes d'Établissement

## Conditions de participation

« Les équipes galop 1 à 3 ou niveau certifié 1 à 3 sont en équipes établissement »

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'association sportive sauf :

- Les établissements classés les **2 années précédentes** dans les 2 premiers lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement d'équitation<sup>1</sup>,
- L'équipe championne de France lors du championnat de France UNSS **Excellence** d'équitation l'année précédente en collège et lycée,
- Les équipes comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFE, **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir).
- Des cavaliers de niveaux Galops 4 à 9 (Attention : le niveau de Galop requis sera celui obtenu au 31 décembre 2014).

	<b>COLLÈGES</b>	<b>LYCÉES</b>
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 à 5 compétiteurs dans 1 championnat Mixité autorisée	
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
RÈGLEMENT	Règlement UNSS et règlement FFE	
FORMULE DE COMPÉTITION	Combiné de 2 épreuves : équifun avec certains dispositifs pouvant s'inspirer des différentes disciplines équestres + 4 jeux Pony-Games  Classement par addition des points obtenus dans chacune des 2 épreuves du combiné, séparément pour les collèges et pour les lycées En cas d'égalité au classement général, le classement en EQUIFUN prévaudra.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique (collèges et lycées confondus) + quotas selon le nombre d'établissements engagés au championnat d'académie	
NOMBRE D'ÉQUIPES	32 au maximum (collèges et lycées confondus)	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement collèges	Champion de France UNSS par Équipe d'Établissement lycées

<sup>1</sup> Si ces équipes ne sont pas Championne de France lors des championnats de France excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

# Championnats de France UNSS Excellence Équitation

## Conditions de participation

« Les équipes galop 3 à 9 ou niveau certifié sont en excellence » dont au moins un élève ayant un niveau supérieur à galop 3

## Équipes obligatoirement en championnat Excellence

- Les établissements classés les **2 années précédentes** dans les 2 premiers lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement d'Équitation,
- L'équipe Championne de France lors du championnat de France UNSS **Excellence** d'équitation l'année précédente en collège et lycée,
- Les équipes comportant **UN** élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires, des Pôles France ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFE, **UN** élève appartenant à des Centres de formation ou de préformation et sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir),
- Équipes composées de cavaliers ayant au minimum le galop 3 (ou niveau 3 certifié) et dont au moins UN élève ayant un niveau supérieur à galop 3 (galops 4 à 9) (Attention : le niveau de Galop requis sera celui obtenu au 31 décembre 2014).

	<b>COLLÈGES</b>	<b>LYCÉES</b>
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 à 5 compétiteurs dans 1 championnat Mixité autorisée	
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel par équipe qualifiée Niveau académique minimum (pastille jaune) Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	
RÈGLEMENT	Règlement UNSS et règlement FFE	
FORMULE DE COMPÉTITION	Combiné de 2 épreuves : équifun avec certains dispositifs pouvant s'inspirer des différentes disciplines équestres + 4 jeux Pony-Games  Classement par addition des points obtenus dans chacune des 2 épreuves du combiné, séparément pour les collèges et pour les lycées  En cas d'égalité au classement général, le classement en EQUIFUN prévaudra.	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Niveau académique (collèges et lycées confondus) + quotas selon le nombre d'établissements engagés au championnat d'académie	
NOMBRE D'ÉQUIPES	28 au maximum (collèges et lycées confondus)	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Excellence collèges	Champion de France UNSS Excellence lycées

## Saisie en ligne des Sections Sportives Scolaires<sup>2</sup>

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

**Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.**

Date butoir :

- 19 décembre 2014

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

### Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Chaque Directeur de Service Régional saisira dans un module dédié à cet effet sur OPUSS les résultats des Championnats académiques ou inter-académiques selon les sports en respectant les dates butoir inscrites sur le Calendrier des Championnats de France.

Un espace sera réservé aux demandes de repêchages, qu'il faudra ensuite faire valider par le document du Règlement Fédéral UNSS.

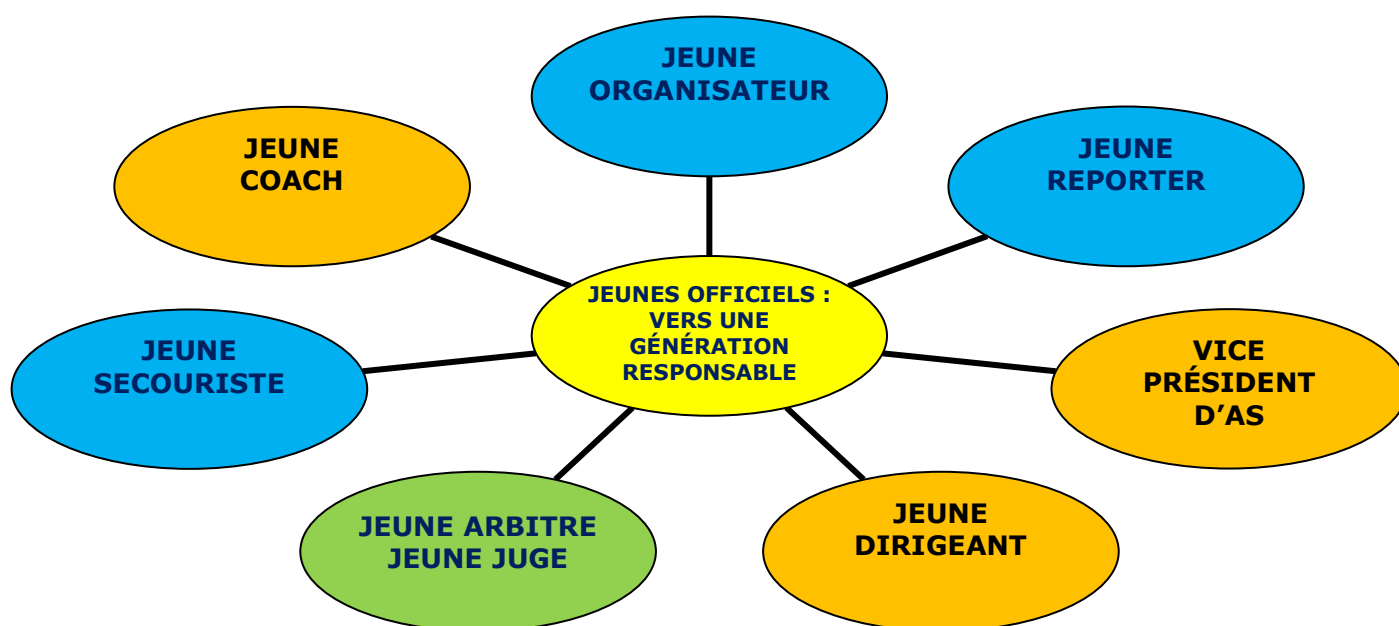
---

<sup>2</sup> Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats d'Équitation par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée

# Responsabilisation

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quel que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



## 1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret JO spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes Officiels doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Officiels académiques ont la possibilité d'aller officier sur un championnat de France si :

- le nombre de JO est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- le nombre est défini par les membres de la CMN,
- les JO doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).



La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

En conséquence :

- l'évaluation rend compte des compétences acquises du jeune officiel aux différents niveaux de certification (départemental, académique, nationale, internationale). Cela suppose la mise en place d'une cohérence et d'une progression dans la formation,
- pour prétendre aux 16 points de l'enseignement facultatif ponctuel, le jeune doit avoir officié et obtenu sa certification durant sa « scolarité en classe de seconde ou première de lycée d'enseignement général et technologique » à l'occasion d'un championnat de France UNSS (*circulaire n° 2013-131 du 28-8-2013*),
- la validation d'un niveau national du Jeune Officiel doit au minimum correspondre au niveau 5 de compétence exigé dans le cadre de l'enseignement facultatif au baccalauréat EPS. Une fiche d'évaluation harmonise l'ensemble des activités sportives. Une moyenne de 14/20 (théorie et pratique) permet d'acquérir la certification nationale sur un championnat de France.

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site [www.unss.org](http://www.unss.org)

## **2. Les autres rôles de jeunes officiels (cf. dossier intitulé *Jeunes officiels vers une génération responsable 2014-2016*)**

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau national. Les jeunes dirigeants, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification du niveau départemental au niveau national en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

Les vice-présidents d'AS élèves sont élus durant l'assemblée générale.

En aucun cas les certifications nationales de ces différents rôles ne permettent une inscription à l'option facultative EPS au bac EPS.

# Innovation

---

## **Nouvelles pratiques**

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Au delà des pony-games et de l'équifun (parcours variés), bien d'autres pratiques équestres peuvent coexister, comme la voltige, les raids équestres, le hunter, le horse-ball, le carroussel, le TREC et faire l'objet de rencontres départementales ou académiques.

Activités combinés comme dualthon avec équitation : course et équitation.

**Une épreuve DUATHLON, course et équitation sera proposée lors du prochain CF, aux jeunes officiels.**

## **Développement Durable**

Importance du rapport à l'animal et la nature

## **Handicap**

Participation d'élèves souffrant de différents types de handicap (motricité, surdité, visuel, trouble du comportement) au sein des IME, UPI, EGPA et ULIS...

- Participation comme juge, organisateur ou reporter jusqu'aux championnats de France.

## **International**

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.

# Formation

---

En complément du programme « *Vers une génération responsable* » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

Concernant l'Équitation :

**Les membres de la CMN proposeront les 10 et 11 octobre 2014 un stage s'adressant aux animateurs d'associations sportives qui encadrent l'ÉQUITATION ou qui souhaitent la créer. Les services régionaux et départementaux recevront cet appel d'offre début septembre 2014.** La CMN en lien avec la fédération valorisera les stages au niveau départemental et (ou) régional. La direction nationale souhaite que les animateurs ainsi formés et possédant une expérience avancée dans ce sport, puissent devenir des référents au sein de leur département voir de leur académie: les formations en interne via les ligues fédérales étant prépondérantes.

# Les membres de la Commission Mixte Nationale

---

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Édouard ANDRÉASSIAN

## FFE

Martin DENISOT  
Elise GAPAILLARD

CTN  
CTN

## UNSS

Nelly JARSALE  
Christine BOSTAETTER  
Marie Christine de SAINT VAAST

Responsable formation  
Responsable Pony Games  
Responsable JO

Daniel BAQUET

Soutien informatique

## Délégué technique UNSS

Alain BABULLE

## Annexe 1

---

---

### **Équipes classées dans les 2 premières en 2013 et 2014 lors des championnats de France par Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement<sup>3</sup>**

---

- COLLEGE L. BREA

ST MARTIN DU VAR

Nice

---

<sup>3</sup> Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique

## Annexe 2

---

---

### **Équipe championne de France en 2014 des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement<sup>4</sup>**

---

---

#### Collège

COL VIALA LACOSTE    SALON DE PROVENCE    Aix-Marseille

---

#### Lycée

LYC DESIRE NISARD    CHATILLON S/SEINE    Dijon

---

---

<sup>4</sup> Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique  
Cette disposition ne concerne pas les Sections Sportives Scolaires

---

**Équipes n'ayant pas assisté au Protocole en 2014  
et n'étant pas autorisées à participer en  
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

NÉANT

**AS ayant fait forfait dans les huit jours  
avant les Championnats de France en 2014 et  
n'étant pas autorisées à participer  
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

---

NÉANT